

LES STATUTS DES LANGUES AU SENEGAL : REPRÉSENTATIONS ÉCONOMIQUES

Ndiangue FALL

Université Cheikh Anta Diop Dakar-Sénégal

fallndiangue@gmail.com

Résumé

Cet article expose le problème de la cohabitation du français et des langues nationales au Sénégal. Il met en exergue les places qu'occupent les langues au Sénégal, le rapport entre le français et les langues nationales et surtout montre les représentations du français et des langues nationales dans les secteurs économiques que sont le secteur formel et le secteur informel. Notre démarche a consisté à faire des enquêtes sur le terrain, notamment au niveau de la direction de la statistique et des quartiers périphériques de la région de Dakar. Les résultats ont montré que le français reste une réalité linguistique puisque près de 70% des Sénégalais en possèdent la maîtrise à des degrés divers, tandis que le wolof demeure la principale langue véhiculaire. En analysant les représentations économiques, nous avons constaté que le français apparaît comme ayant un degré de nécessité de maîtrise nettement plus élevé que les langues nationales pour une insertion économique dans le secteur formel. Il bénéficie de ce fait d'une forte représentation positive auprès de la population. L'insertion dans le secteur informel nécessite un degré de maîtrise du wolof ou de la langue du milieu, tout aussi important selon le type d'activité et la localité où se trouve celle-ci.

Mots-clés : *langue, statut, sociolinguistique, secteur*

Abstract

This article examines the problem of the coexistence of French and national languages in Senegal. It highlights the roles of languages in Senegal, the relationship between French and national languages, and, most importantly, the perceptions of French and national languages in the formal and informal economic sectors. Our approach consisted of conducting field surveys, particularly at the Directorate of statistics and in the outlying neighborhoods of the Dakar region. The results showed that French remains a linguistic reality, as nearly 70% of Senegalese possess varying degrees of proficiency, while Wolof remains the primary lingua franca. Analysing economic perceptions, we observed that French appears to require a significantly higher level of proficiency than national languages for economic integration in the formal sector. Consequently, it enjoys a strong positive image among the population. Integration into the informal sector requires a degree of proficiency in Wolof or the local language, which is equally important depending on the type of activity and the locality where it is located.

Key-words: *language, status, sociolinguistic, sector.*

Introduction

Dans un pays comme le Sénégal, où il existe 22 langues locales codifiées : wolof, pular, sereer, joola, mandingue, soninké, hasaniya, balant, mancagne, noon, manjaku, mëniki, oniyani, saafi, guñuun, laala, kanjad, jalunga, ndut, bayot, paloor et womey, l'arrivée de textes internationaux et la diffusion de l'information posent la question de savoir dans quelle(s) langue(s) les populations doivent être informées. Tandis que le français, langue officielle, de l'administration, des médias, du monde des affaires, des systèmes éducatif et judiciaire, n'est compris que par environ 70% de la population, le wolof comme véhiculaire principal, pratiqué et compris par un peu plus de 80% de la population, bénéficie d'un statut privilégié dans la gestion du quotidien des populations. D'où les revendications pour le développement d'un multilinguisme langues locales / langues étrangères dans le système éducatif qui se font aujourd'hui de plus en plus pressantes. Ainsi le plurilinguisme généralisé en Afrique et plus particulièrement au Sénégal pose un problème à tous les niveaux. Dans cette optique, notre choix s'est porté sur les places qu'occupent les langues au Sénégal. De ce fait, quelles sont les langues les plus usitées au Sénégal ? Quelle est la place réelle qu'occupe le français dans notre territoire ? Quel est le rapport entre le français et les langues nationales ? Quelles sont les possibilités de promotion économique et sociale offertes par le français et les langues nationales ? Notre principale hypothèse étant de mettre en évidence les statuts qu'occupent ces langues au sein de la société Sénégalaise. Notre démarche méthodologique a consisté à faire des enquêtes sur le terrain, notamment au niveau de la direction de la statistique et des secteurs d'activités dans les quartiers périphériques de Dakar. Ainsi nous avons structuré notre étude en trois sections. La première s'articule autour des six premières langues les plus importantes et le français, comme langue officielle. La deuxième concerne le rapport entre le français et les langues nationales et la dernière est consacrée aux possibilités économiques qu'offrent les principales langues.

1. Les langues nationales du Sénégal

L'article premier de la Constitution Sénégalaise du 07 Janvier 2001, reprenant certaines dispositions de l'ancienne Constitution (n° 63-22 du 07 Mars 1963) confère aux langues suivantes le statut de langue nationale. Il s'agit du wolof, du pulaar, du joola, du sérère, du mandingue, du soninké, du noon, du manjaku, du mancagne, du balant, du hasaniya, du ménik, du oniyan, du saafi, du bédik, du basari. Les autres langues citées dans l'introduction ont également codifiées ultérieurement. Nous nous intéressons ici, dans le cadre de cette analyse sociolinguistique, aux six premières langues les plus importantes (du point de vue du nombre des locuteurs) du Sénégal :

- le wolof :

Le wolof est la langue maternelle de près de 44% des Sénégalais. Il est compris et utilisé par un peu plus de 80% de la population car il constitue le véhiculaire le plus usité autant au sein de l'ethnie qui lui a donné son nom qu'au niveau de la communication interethnique. C'est ce qui explique qu'on le retrouve le plus souvent dans les agglomérations urbaines où les activités commerciales et la présence de l'administration occupent une place assez importante. Il constitue, de ce fait, une langue d'unification, c'est-à-dire une langue qui balise, au niveau de la communication, tous les obstacles témoignant d'une « hétérogénéité linguistique », qui aboutit à la régression des autres langues qualifiées de « langues satellites secondaires ».

La langue wolof connaît une large territorialité nationale. En effet, comme toutes les autres langues nationales, le wolof connaît des formes dialectales qui ne sont, en fait, que des parlers régionaux n'entravant en aucun cas la compréhension entre locuteurs. Il s'agit du wolof du Cayor, qu'on retrouve dans la région de Thiès, du wolof du Ndiambour, dans la région de Louga, du wolof du Baol, région de Diourbel, du wolof du Saloum dans la région de Kaolack et enfin du wolof du Walo, dans la région de Saint-Louis et du Bas-Sénégal.

L'ampleur de cette langue dominante au Sénégal n'a pas échappé à l'analyse de Malherbe (1983 : 222) qui souligne que « l'expansion culturelle du wolof est indéniable car il devient chaque jour davantage la langue de communication entre Sénégalais d'ethnies différentes ». Cela

explique que le wolof est bien une langue vivante qui se nourrit du contact des autres langues.

C'est pourquoi, mieux que toutes les autres langues en présence au Sénégal, il a bénéficié de plus de travaux de la part des chercheurs et d'expériences dans les campagnes d'alphabétisation et de mises à l'essai dans le secteur formel scolaire.

- le pulaar :

Langue de large territorialité sous régionale, le pulaar est certainement l'ethnie la plus répandue sur le sol africain. Au Sénégal, il se positionne comme la deuxième langue, après le wolof, la plus importante avec 23,2% des locuteurs. La communauté sénégalaise peulh désignée sous le nom de « Haal Pulaaren » englobe trois groupes :

- les Peulhs du Fouladou dans la région de Kolda, sont majoritairement originaires du Fouta Djallon ; on les retrouve aussi dans une partie du Sénégal oriental. Ils sont plutôt connus comme des éleveurs ;

- le deuxième groupe réunit les toucouleurs qui sont sédentaires. On les retrouve principalement dans les régions du Boundou et de la Moyenne Vallée, entre Bakel et le Delta ;

- le troisième groupe est constitué des « Poulo Diéry » qui vivent dans la région du Ferlo.

Compte tenu de son expansion tant au niveau international, sous-régional que national et de l'intérêt accordé par ses intellectuels locuteurs, le pulaar est en train de s'imposer comme une langue dynamique capable de jouer un rôle fédérateur au moins entre les nations africaines, à côté du Haoussa.

- le sérère :

Il importe de rappeler que sont regroupés sous l'appellation sérère les variétés **Cangin** et **Sine**. Entre ces deux, il n'existe aucune intercompréhension. Globalement, ces deux groupes représentent 14,8% des locuteurs³ sénégalais. Le sérère-Sine est essentiellement parlé dans la région de Fatick. On retrouve en son sein des nuances, formes dialectales utilisées dans les régions périphériques. Dans la région de Diourbel, le sérère est « corrompu par des emprunts massifs au wolof », tandis que « le parler de Joal- Fadiouth et de la Petite Côte accusent des perturbations d'ordre phonologique et parfois même morphosyntaxique » (Souleymane Faye : 1988 : 7). Le sérère Cangin,

quant à lui, est parlé par les Safène. Ses autres formes dialectales sont désignées sous le nom de « Ndut », « None », « Palor » et de « Lehar ». Ses locuteurs vivent dans les parties nord et ouest de la région de Thiès. En outre, il partage avec le sérère- Sine une bonne partie de son stock lexical. Dès lors, Souleymane Faye a émis l'hypothèse d'une parenté génétique entre ceux du Sine et les Cangin.

- le joola :

L'ethnie Joola, qui a, elle aussi, donné son nom à la langue, occupe la partie Sud du Sénégal : la région de Casamance, et plus précisément la plus grande partie de la Basse-Casamance, de la Gambie à la frontière bissau-guinéenne. Les Joola représentent 5,5% de la population sénégalaise. Le Joola cohabite avec d'autres dialectes parlés par des minorités linguistiques telles que les Manjak, les Balantes, les Casa et les Bainouk. La langue joola est également constituée de plusieurs variétés dialectales (Fogny, Erring, Bayot et Buluf).

- le mandingue :

Le mandingue est une langue qui regroupe en son sein le bambara et le socé. Il représente 4,6% des locuteurs sénégalais. Le bambara est essentiellement parlé au Sénégal oriental et figure comme une « projection linguistique » du Mali. Le socé est parlé en haute et moyenne Casamance. Il s'est propagé dans cette région à partir de la république gambienne, un micro-Etat qui s'étend à l'intérieur du territoire sénégalais, où il constitue la principale langue nationale.

- le soninké :

On pouvait le ranger aussi dans le groupe mandingue, même si l'intercompréhension entre les deux est très faible voire nulle. Il représente 1,1% des locuteurs sénégalais. Le soninké est une langue que l'on retrouve dans la partie orientale du pays, dans les zones périphériques de Bakel, sur la vallée du fleuve Sénégal et le long de la Falémé.

Notons que même si les décrets et les déclarations d'intention dans la Constitution donnent l'impression d'attribuer à nos langues nationales un statut, force est de remarquer que celles-ci n'ont servi jusque-là qu'à apprendre à lire et à écrire aux adultes dans les campagnes

d’alphabétisation, à part quelques expériences d’introduction isolées dans le secteur formel.

2. Le français : langue officielle

Le français est une langue romane, c’est-à-dire une langue qui provient du latin vulgaire. Issu de l’évolution du bas latin vers le gallo-roman au cours du premier millénaire de l’ère chrétienne, le français, langue royale, acquiert un statut officiel définitif illustré par l’**Ordonnance de Villers – cotterêts** de 1539, qui impose le français comme une langue du **droit** et de l’**administration**. Par la suite, le français, toujours autour du noyau parisien se diffusera en France, en Europe et dans le monde. Voici un schéma récapitulatif des grandes étapes dans l’évolution du français.

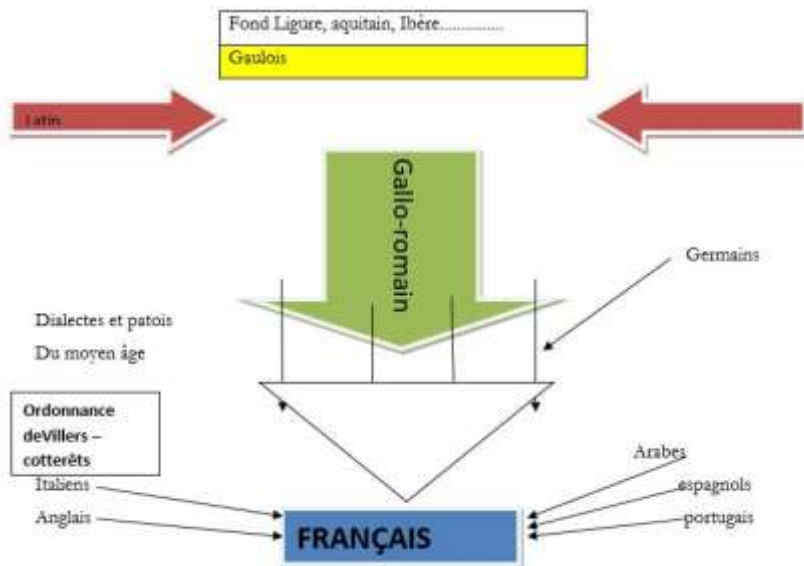


Figure 1: les grandes étapes de l’évolution du français : www.google.com dans la rubrique Renseignements sur la langue française.

A travers ce schéma, nous pouvons dire que l'histoire de la langue française est celle de l'évolution du latin parlé en Gaule et de son enrichissement constant, apporté avec le temps au contact des langues voisines. Une longue réforme de la langue française s'ensuit, promue par les académiciens, pour la régulariser et y réintroduire des vocables latins. Le français classique des XVI^e et XVII^e siècles devient le français moderne du XVIII^e siècle, langue véhiculaire de l'Europe.

Le français a, cette particularité que son développement a été en partie l'œuvre de groupes d'intellectuels, comme la Pléiade, ou d'institutions, comme l'Académie française.

C'est une langue dite « académique ». Toutefois, l'usage garde ses droits et nombreux sont ceux qui malaxèrent cette langue vivante, au premier rang desquels Molière. On parle d'ailleurs de la « langue de Molière ». Le français connut un rayonnement considérable. Claude Hagège (1974 : 16) distingue trois périodes du rayonnement du français : la période du moyen âge qui s'étend de la fin du XI^e siècle au début du XIV^e siècle, la période qui s'étend du début du règne de Louis XIV à la fin du XVIII^e siècle et la période allant de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle.

Avec la colonisation, le français se répand en Amérique du Nord au XVII^e, en Afrique au XIX^e siècle, ce qui en fait une langue mondiale.

Ainsi, au Sénégal, après la colonisation et dès les premières années de l'indépendance, le premier gouvernement amorce un aménagement linguistique.

La loi constitutionnelle n° 63- 22 du 07 Mars 1963, reprise par l'article premier de la Constitution Sénégalaise du 07 Janvier 2001 stipule :

« La langue officielle de la République du Sénégal est le français. Les langues nationales sont le diola, le malinké, le pulaar, le sérère, le wolof, le soninké et toute autre langue nationale qui sera codifiée ».

Le statut de **langue officielle** est donc conféré au **français**.

Cela veut dire, en clair, que tous les textes officiels publiés au journal officiel, de même que les lois et les règlements sont publiés en français. Les textes administratifs nationaux et locaux, les décrets, les arrêtés ministériels, les circulaires, les notes de service sont publiés en français. Les gouverneurs, les préfets, les sous- préfets et les représentants des collectivités locales reçoivent et rédigent les textes en français. L'état civil (extrait et bulletin de naissance, code de la famille...) est aussi rédigé en français. La justice officie essentiellement en français dans le système dit

officiel. Cela entraîne la présence d'interprètes au cours des audiences. Tous les documents dudit système, actes d'accusations, procès-verbaux, conclusions des avocats et des juges sont rédigés en français. Les juges et les avocats font leurs réquisitoires et les plaidoiries en français. Cependant on remarque l'intrusion de plus en plus marquée des langues nationales lors des audiences. Il arrive que le magistrat s'adresse aux témoins et accusés dans une langue nationale, sans l'assistance d'un interprète.

L'audio – visuel accorde, lui aussi, une place assez importante à la langue française.

La presse écrite est en majorité éditée en français bien que quelques journaux et stations privées tels que « Duniya » paraissent sous des noms en langues nationales.

La télévision et le cinéma restituent une situation du français semblable à celle des chaînes de la radiodiffusion nationale : ils offrent une belle part au français et Moussa Daff (1988 : 142) observera que, pour le cas du cinéaste sénégalais Ousmane Sembène, « le français et le wolof sont des prétextes pour aborder le thème de l'enracinement/déracinement culturel tout en intégrant le débat linguistique qui a fait couler beaucoup d'encre dans les années 70 ».

Le théâtre national Daniel Sorano, principal vecteur de la culture sénégalaise, a un répertoire qui accorde une place assez considérable à la langue française. Les langues nationales y occupent cependant une place privilégiée.

Il convient aussi de noter que le privilège dont jouit la langue française transparait surtout dans l'éducation. Elle constitue le médium et la matière de l'enseignement. Elle est présente à la première année d'enseignement et ce jusqu'au niveau universitaire. Le français, puisqu'il est la langue officielle, devient ainsi la langue de la Présidence de la République, de l'Assemblée nationale, de l'administration publique, des cours de justice, des forces armées et policières, de l'enseignement à tous les niveaux, de l'affichage, des médias etc. Le traitement privilégié dont bénéficie le français ne saurait surprendre car nous nous accordons tous à considérer cette langue comme la concrétisation du lien historique qui nous unit à la France.

Bien que n'étant parlée que par une minorité de Sénégalais, la langue française conserve quand bien même un certain prestige car

généralement, celui qui le parle est tout de suite considéré comme quelqu'un qui a un certain niveau de scolarisation.

Comme l'a noté Ndiassé Thiam (1997 :147), « Il relève du sens commun que dans les pays francophones d'Afrique, le français est une langue de prestige dont l'acquisition confère une position de force dans les relations socio- communicationnelles.

L'apprentissage et l'usage du français dénotent des réalités liées au rapport à la modernité que symbolise cette langue, et, en relation étroite avec cela, au degré d'intégration en milieu urbain et à la légitimité de l'identité urbaine du locuteur ».

Par ailleurs, Papa Alioune Ndao note que : « lorsqu'on examine les données sociolinguistiques africaines, on constate que moins de 10% de la population utilise la langue officielle occidentale, la majorité s'exprime essentiellement en langues vernaculaires. On admet pourtant que le seul moyen d'accéder aux fonctions importantes de l'Etat dans ces pays est de parler ces langues officielles occidentales. C'est dans ce sens que le caractère de **classe de la langue** apparaît clairement (...) ».

Nous pouvons donc affirmer que le français, **langue étrangère**, héritée de la colonisation, est la langue officielle, d'administration et d'enseignement du Sénégal et conserve encore un certain prestige et une utilité qui semblent irremplaçables. Il reste un élément institutionnel de promotion sociale et professionnelle.

3. Rapport français /langues nationales

Le Sénégal est caractérisé par une situation **diglossique** : langue importée, le français/les langues nationales. Il est un pays multilingue. Cela ne signifie pas que tous les coins et recoins du territoire le soient. En effet, il est démontré que les zones rurales sont plutôt monolingues, à l'opposé des zones urbaines qui développent le multilinguisme avec des interactions complexes entre les langues.

Le français au Sénégal se colore, s'enrichit, se mêle aux réalités des langues nationales, à l'usage de ses locuteurs, lesquels le recréent, le rendant aussi accessible directement à leur mode de vie et à leur manière de penser. Ceux-ci donc l'adaptent à leurs besoins professionnels, comportementaux, réels et immédiats

L'utilisation du français est très rare en dehors des établissements scolaires et du cadre administratif. L'usage du français achoppe assurément sur la vitalité des langues nationales, car il est à rappeler qu'il est beaucoup plus probable de retrouver le véhiculaire de la zone au niveau de toutes les conversations établies dans une situation de convivialité, même si ce dernier est utilisé, dans certains cas, en concurrence avec le français. Dès lors, toutes ces langues en contact produisent, sur le plan communicationnel, un phénomène d'alternance codique qui se présente sous la forme d'un dialogue produit dans, au moins, deux langues différentes. Aujourd'hui, on observe cette pratique dans toutes les interactions produites dans des endroits publics, que cela soit dans l'enceinte des universités ou dans les couloirs et bureaux de l'administration.

Le rapport du français et des langues nationales peut être observé à une échelle plus restreinte : la famille.

La communication familiale se réalise effectivement dans « l'unité sociale la plus petite et la mieux structurée qui sert de contexte immédiat à la rencontre des langues chez l'individu. » (M. Dreyfuss 1995 :140). La pratique langagière peut alors être tout aussi différente que les générations existantes dans la famille, l'acquisition et l'apprentissage ayant des itinéraires spécifiques. Des réseaux de sociabilité se créent ainsi, au sein desquels les langues coexistent dans des rapports d'intégration, de complémentarité et d'exclusion.

Dans quelques rares familles wolof, l'usage du véhiculaire national dominant est rare. La langue française y est préférée au wolof et aux autres langues nationales.

Les mots wolof n'y apparaissent que pour faire « chic sur fond de français aux accents très parisiens. » (Ndiassé Thiam, (1988 : 45). Nous retrouvons cette situation en particulier dans la région de Dakar.

Dans les couples linguistiquement homogènes, les enfants « héritent », pour une part, de la langue commune aux deux parents, alors que dans les couples linguistiquement hétérogènes, nous observons une rupture dans la transmission des langues au profit du wolof et/ou de la langue maternelle.

Dans une enquête effectuée, par Martine Dreyfuss sur un échantillon de huit cent personnes, il est noté que : « dans plus de 66% des cas en contexte mixte, certaines langues résistent mieux que d'autres (...) : le mandingue (...) est alors transmis à l'enfant dans 28% des cas,

le joola : 23%, le peul : 20% mais si l'un des deux conjoints est de langue première sérère, celle-ci n'est conservée par l'enfant que dans 11% des cas. ». Cela signifie que plus de 50% des enfants issus de couples linguistiquement hétérogènes utilisent le wolof pour communiquer avec leurs parents.

Le wolof, pour sa part, acquiert une fonction nouvelle : celle de restituer « une identité urbaine » qui était jusque-là assumée par la langue française. Cela ne signifie pas pour autant que cette dernière a perdu cette fonction. Au contraire, l'usage du français au détriment des langues nationales est généralement dicté par une volonté de rappeler l'autorité administrative ou de rendre compte d'une compétence linguistique. Dans les deux cas, ces paramètres sont décisifs dans la hiérarchisation de l'individu.

Au niveau des partis politiques, on observe la présence d'un mélange français/langues nationales ; les concepts appris en français étant difficilement traduisibles par le locuteur, quand bien même, la référence implicite reste le français.

En outre, nous pouvons apporter quelques remarques par rapport à cette élite intellectuelle qui s'attèle de plus en plus à des revendications identitaires mais qui se voit obligée d'émettre ses messages dans la langue française. Ndiassé Thiam parlera d'une communauté ethnolinguistique qui vit « son aventure ambiguë. ».

Comme nous pouvons le noter, c'est la question identitaire qui est, une fois de plus, mise en exergue. Autant la langue peut d'abord servir à la communication interethnique, autant elle demeure le vecteur d'une affirmation sociale de l'individu.

Pour revenir à une échelle beaucoup plus importante, nous nous rendons compte que le Sénégal présente une situation sociolinguistique assez particulière.

Le français bénéficie d'un statut qui n'est pas fidèlement restitué dans son utilisation par la communauté sénégalaise, du moins dans sa norme officielle.

La situation de langues en contact a entraîné celle d'un plurilinguisme de fait et de droit. En effet, en dotant certaines langues nationales d'une orthographe officielle, les institutions ont voulu certifier l'existence de ces principaux vecteurs de la culture nationale.

Ainsi, nous pensons que pour réduire ces problèmes sociolinguistiques fondamentaux, il faut d'une part redonner davantage

aux langues nationales sénégalaises un rôle et un statut institutionnels correspondant à leur importance véritable dans la vie nationale et, d'autre part faire en sorte qu'il n'y ait pas de conflit entre lesdites langues nationales et la langue d'ouverture internationale que peut demeurer le français.

Rappelons, par ailleurs, que le français, comme dans beaucoup de pays ayant en partage cette langue, a été domestiqué et est considéré à ce titre comme une langue qui a fini de prendre une place à côté des langues de souche. C'est pourquoi dans le cadre de la francophonie, elle ne peut plus être considérée comme étant une propriété exclusive des Gaulois mais une copropriété de beaucoup de communautés éparpillées à travers le monde avec chacune sa manière particulière de la pratiquer.

S'agissant des langues nationales, il convient toutefois de noter qu'une politique assez remarquable de promotion s'est manifestée depuis quelques années par des recherches dans les instituts ou organismes spécialisés et par des décrets gouvernementaux.

Pour ces derniers, le **décret n° 71-566 du 21 Mai 1971** a adopté un alphabet permettant de transcrire certaines langues nationales comme le wolof, le sérère, le pulaar, le joola, le mandingue, le soninké, lequel décret a été suivi par d'autres réglementant l'orthographe et la séparation des mots.

Quant aux recherches, elles sont menées principalement par **l'I.F.A.N.** (Institut Fondamental d'Afrique noire), le **C.L.A.D.** (Centre de Linguistique Appliquée de Dakar) et le **Département de linguistique de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar**, et elles ont abouti notamment à l'élaboration de lexiques, de dictionnaires et de recueils de textes.

Pour l'avenir, nous pensons que les projets actuels doivent permettre de poursuivre ou de compléter les études descriptives fondamentales en cours, et d'élaborer des méthodes appropriées d'apprentissage et d'enseignement des langues nationales de l'école élémentaire et à l'université.

4. Français et langues nationales : possibilités économiques et représentations sociales

Les possibilités de promotion économique et sociale offertes par le français et les langues nationales sénégalaises, varient selon qu'on a affaire au secteur **formel** ou **informel**.

Secteur formel

Les possibilités de promotion économique et sociale qu'offrent les langues nationales dans le secteur formel sont restreintes du fait que ces langues sont presque toutes employées uniquement à l'oral. Cette restriction est également due au choix quasi exclusif du français comme langue de travail.

Pour être inséré dans ce secteur et y avoir une promotion significative, la possession d'un diplôme en français apparaît comme une nécessité. Il en est ainsi dans l'éducation, l'administration, la justice, la santé... Il convient, toutefois, de relever que dans ce dernier domaine, précisément dans les dispensaires et les cases de santé, l'on a souvent recours à la langue du milieu du fait que les malades n'ont le plus souvent aucune compétence en français. Le personnel de santé comprend nécessairement et parle en cas de besoin le français à l'exception des matrones qui, parfois, n'ont dans leur usage que la langue locale.

Il convient également de signaler que dans l'administration des collectivités locales, il est loin d'être exceptionnel qu'un maire n'ait pas la compétence suffisante lui permettant d'utiliser le français comme langue de travail. A Dakar par exemple, s'il est vrai qu'environ 98% des maires maîtrisent le français, on relève 2% de maires, localisés précisément dans la banlieue, qui n'ont aucune compétence, ni écrite, ni orale, en français. (Source orale).

Quant aux conseillers municipaux, la plupart d'entre eux ne comprennent pas le français, leur analphabétisme en français n'étant pas un obstacle à leur éligibilité. Pourtant les réunions municipales, sous la conduite des maires, se font essentiellement en français. Les conseillers municipaux ne parlant pas français interviennent alors, à leur guise, en langue nationale.

Secteur informel

Le rapport linguistique entre le français et les langues nationales dans le secteur informel en pleine expansion est différent de celui observé dans le secteur formel où le français jouit d'un privilège de droit consacré par la Constitution. Les enquêtes, menées par un Réseau de Chercheurs « Observation du français et des langues nationales » sur le thème : Analyse de la situation linguistique du Sénégal, ont porté dans différents domaines d'activités : restaurants, salons de coiffure, télé-centres, salons de couture, mini-marchés, maisons de courtage, stations d'essence.

Les enquêteurs ont dégagé les axes suivants :

1. Si l'activité se déroule dans un quartier dit « résidentiel », c'est-à-dire habité par les classes aisées, alors **le français** est employé comme langue de travail et, en conséquence, sa connaissance est exigée du personnel de service et parfois de l'Anglais. Cela n'exclut pas que le **wolof** ou la **langue du milieu** puisse être utilisé.

Il en est ainsi par exemple :

- aux restaurants « Les Ambassades » situé au point E, ou « Good Rade » situé à la VDN (Voie de Dégagement Nord) ;
- aux salons de coiffure « Graissé » situé à la VDN, ou « Mixte Coco » situé à Sacré cœur ;
- aux mini-marchés « Superette » situé à la route du Front de terre, ou « Prix doux » situé à Hann Mariste, ou « Mini-marché » situé à la VDN, ou « Mini-marché » situé à Scat-Urbam ;
- aux maisons de courtage « Immobilier Sénégalais » situé à la place de l'Indépendance, ou « Satellite immobilier » situé à Scat-Urbam, ou « Gaïndé Fatma » ;
- aux différentes stations d'essence « Société Elton », « Société Mobil », « Société Shell », « Société Total ».

2. Si l'activité se déroule dans un quartier dit « populaire », **le wolof** surtout est employé comme langue de travail. Il en est ainsi :

- aux restaurants « Le Miami » situé à la Gueule tapée, ou « Le Restaurant Yaay » situé à Grand-Yoff, ou « Le Restaurant Mboté » situé à Fass Mbao ;
- aux salons de coiffure de la Zone B, de Gueule tapée, de Fass Mbao ;
- aux salons de couture « Belle dame couture » ou « Art nègre et africain » situés à Fann, ou « Ndiguel couture » situé à Gueule tapée, ou

« Elégance » situé aux Parcelles assainies, ou « Sophie » situé à Fass Mbao ;

- aux maisons de courtage « Diamalaye Immobilier » situé aux Parcelles assainies, ou « Loge » situé à Gueule tapée.

Nous pouvons observer dans cette répartition que les salons de couture sont situés dans les quartiers « populaires » et utilisent en conséquence le **wolof** comme langue de travail. Inversement, les mini-marchés sont situés dans les quartiers « résidentiels » et utilisent comme langue de travail le **français**.

Le français apparaît ainsi comme ayant un degré de nécessité de maîtrise nettement plus élevé que les langues nationales pour une insertion économique dans le secteur formel. Il bénéficie de ce fait d'une forte représentation positive auprès de la population.

L'insertion dans le secteur informel nécessite un degré de maîtrise du wolof ou de la langue du milieu tout aussi important selon le type d'activité et la localité où se déroule celle-ci.

D'ailleurs le tableau récapitulatif des résultats du rapport scientifique (p26), mettant en valeur la situation linguistique du Sénégal, présenté par Aliou Ngoné Seck, montre le statut des possibilités économiques et représentations sociales du français et de certaines langues nationales, ainsi que la place qu'occupent ces langues dans divers secteurs tels que l'administration, la justice, l'éducation, ainsi qu'au niveau des moyens de communication.

STATUS

	Français	Wolof	Pulaar	Sérère	Joola
Officialité/12	12	0	0	0	0
Usages institutionnalisés /19,30 dont	14	2,60	1,60	0,60	0,50
Textes officiels / 4	3,75	0,25	-	-	-
Textes administratifs nationaux / 4	3,75	0,25	-	-	-

Justice / 3,80	3	0,20	0,20	0,20	0,20
Administration locale / 3,80	3	0,20	0,20	0,20	0,20
Religion / 3,70	0,5	1,70	1,20	0,20	0,10
Education : total / 29,90 dont	27	1,45	0,70	0,35	0,35
Primaire / 9,90	8	1	0,50	0,20	0,20
Secondaire / 10	10	00	00	00	00
Supérieur / 10	9	0,45	0,25	0,15	0,15
Moyens de communication de masse total / 24,40 dont	13,75	7,15	2,15	0,85	0,50
Presse écrite / 4,95	3,59	0,40	0,65	0,20	0,20
Radio / 4,50	2	1,75	0,25	0,30	0,20
Télévision / 4,95	2,25	2	0,50	0,10	0,10
Cinéma / 5	3	1,50	0,50	-	-
Edition / 5	3	1,5	0,25	0,25	-
Possibilités économiques et représentations sociales / 20	16	13	4	4	4
TOTAL STATUS/105,60	82,75	24,42	8,45	5,80	5,35

Tableau 1: Résultats du rapport scientifique sur la situation linguistique du Sénégal : Statistiques de l'usage du français et de certaines langues nationales dans le secteur formel et informel : Possibilités économiques et Représentations sociales (2020-2023).

Conclusion

On peut retenir de cette étude que le français est donc une réalité linguistique puisque « près de 70% des sénégalais en possède la maîtrise à des degrés divers » (Jacques Barrat : 1987 :80)

Le wolof, quant à lui, est l'une des langues nationales les plus utilisées par la population sénégalaise. A l'instar du pulaar, du soninké, du sérère, du diola et du mandingue, la langue wolof est la principale langue véhiculaire du pays. Plus de 80% de la population sénégalaise comprennent et parlent le wolof alors que l'ethnie wolof ne représente pas plus de 40% de cette population.

Le français, langue officielle, et le wolof, principale langue véhiculaire, sont deux langues qui ne cessent de cohabiter dans les pratiques langagières orales ou écrites de tous les jours. On assiste ainsi à une situation de bilinguisme français/wolof, wolof /français.

Analyser les représentations, c'est donc connaître les statuts qu'occupent le français et le wolof dans les milieux socioprofessionnels du pays.

Références bibliographiques

DAFF Moussa, 1991, « Présentation de la situation du français au Sénégal à travers la grille d'évaluation des situations de la francophonie élaborée par R.Chaudenson », Travaux de Didactique de français Langue étrangère, Montpellier 111.

DIALO Amadou, 1990, « Le contact wolof/français au Sénégal », in Clas, A, Ouaba, B. (éds), visages des françaises variétés lexicales de l'espace francophone. Ed. AUPELF-UREEF, John Libbey Eurotext.Paris C.

DUMONT Pierre, 1977, le français au Sénégal n°70 Politique Linguistique et Enseignement au Sénégal Dakar CLAD 4° BRO 3859.

DUMONT Pierre, 1983, « Le français et les langues africaines au Sénégal », A.C.C.T, Ed Karthala, Paris.

DREYFUS Maurice ,1990), « La communication familiale en milieu linguistique et culturel complexe : continuité et discontinuité(ou rupture), l'exemple de Dakar », in Plurilinguisme n°1.

NDAO Papa Aliou, Contacts de langues au Sénégal, étude du code switching wolof-français en milieu urbain : approches linguistique,

sociolinguistique et pragmatique, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des lettres et Sciences Humaines, TH 530 Tome 1.

THIAM Ndiassé, 1988, « Bilinguisme français/wolof dans les villes du Sénégal : quelques aspects de la dynamique évolutive du wolof urbain » in Réalités africaines et langue française n°22, CLAD, Daka

FOUGEROLLAS Pierre, 1967, L'enseignement du français au Sénégal XXIV L'enseignement du français au service de la Nation Sénégalaise, texte de la conférence prononcée le 14 Avril 1967 devant les inspecteurs d'Enseignement Primaire du Sénégal, LAD 4° BRO 1905, Dakar.

NDIAYE Amadou, 2006-2007, Français « wolofisé » dans le discours des Sénégalais. Problématique de l'élection de la langue wolof, mémoire de maitrise, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.